

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 177/02

ÉFAI – 020382 – AFR 25/013/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LA POLICE

ÉTHIOPIE

Birru Bale (h), ancien haut fonctionnaire

Tamire Tessema (h)

Tesfaye Adola (h)

Basha Bariso (h)

de très nombreuses autres personnes, dont des enfants

Londres, le 13 juin 2002

Les forces de police ont ouvert le feu sur des manifestants non violents dans la ville d'Awassa le 24 mai, tuant au moins 25 personnes, selon certaines estimations. Elles ont arrêté de très nombreux individus, dont des élèves de moins de dix-huit ans. Tous sont détenus au secret, sans inculpation ni jugement, et risquent d'être torturés. Il est possible que ces personnes soient des prisonniers d'opinion.

Awassa est la capitale de la région des Peuples, nations et nationalités du sud, où se trouve la zone de peuplement sidama, autour d'Awassa, qui est essentiellement habitée par des membres de la « nationalité » (ou groupe ethnique) sidama. Elle se situe à quelque 250 km au sud de la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abeba. Le gouvernement fédéral et celui de la région se proposent de modifier le statut d'Awassa, mais cette initiative suscite des réactions d'opposition politique au sein de la population locale sidama.

Des centaines de personnes se sont rassemblées à Looqe, à la périphérie d'Awassa, le 24 mai, en vue d'aller manifester dans le centre de la ville contre les projets des autorités. Le gouvernement régional avait interdit ce mouvement de protestation et déployé des policiers et des membres de l'armée fédérale, qui ont dispersé les contestataires en tirant à balles réelles.

Selon des observateurs locaux de la situation des droits humains, ces personnes étaient sans armes et se comportaient pacifiquement, brandissant des rameaux et des drapeaux éthiopiens. La police a reconnu que 15 manifestants avaient été tués et plusieurs autres blessés, et déclaré que deux policiers avaient été tués par des protestataires. Des sources appartenant à l'opposition affirment en revanche que l'intervention des forces de sécurité a fait de nombreux autres morts, et que les deux policiers ont été tués au cours d'un échange de tirs entre membres des forces de l'ordre, qui a débuté lorsqu'un policier s'est opposé à l'usage d'armes à feu contre les manifestants. Nombre de personnes tuées étaient des élèves, parmi lesquels figuraient Hameso Kieso, Bunara Gionamo, Tefesse Yeba et Sata Badacho.

Au nombre des personnes arrêtées figurent des agriculteurs et des fonctionnaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La police avait déjà abattu des manifestants non armés, dont des enfants, au cours de précédents mouvements de protestation qui avaient eu lieu à Addis-Abeba en avril 2001, et dans plusieurs villes de la région d'Oromia en mars et en avril 2002 (voir l'AU 101/02, AFR 25/010/02 du 3 avril 2002, et sa mise à jour, AFR 25/014/02 du 19 avril 2002). Aucun policier n'a encore été poursuivi en justice pour les homicides illégaux qui ont coûté la vie à ces contestataires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des très nombreuses personnes arrêtées à Awassa près qu'une manifestation eut été dispersée le 24 mai, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'elles ne sont pas soumises à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– demandez instamment qu'elles soient autorisées sans délai à entrer en contact avec leur famille, à consulter des avocats, et à bénéficier de tous les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– soulignez que les personnes de moins de dix-huit ans qui figurent au nombre des détenus doivent être traitées conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, à laquelle l'Éthiopie est partie, en insistant sur le fait que les enfants accusés d'infractions pénales doivent être jugés par des juridictions pour mineurs, que les enfants privés de leur liberté doivent être séparés des adultes, et que toute décision concernant un enfant doit être prise en tenant compte des besoins des personnes de son âge et en accordant une importance primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes arrêtés soient relâchées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'infractions prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais ;

– demandez que soit ouverte une enquête indépendante et impartiale afin de déterminer si les membres des forces de sécurité qui ont ouvert le feu sur des manifestants à Awassa le 24 mai ont fait un usage abusif de la force, et transgressé les dispositions du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ou des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

APPELS À :

Président de la région des Peuples, nations et nationalités du sud :

President of the Southern Region State Council
PO Box 18, Awassa
Éthiopie

Télégrammes : Southern Region President, Awassa, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Regional President,* / Monsieur le Président,

Responsable de la police :

Major Befkadu Tolera
Federal Commissioner of Police
Ministry of Justice
PO Box 21321, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Commissioner,* / Monsieur,

Ministre de la Justice :

Mr Herke Haroye
Minister of Justice, Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister, Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Premier Ministre,

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
General Manager of Public Security
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Dear Sir,* / Monsieur le Directeur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*